

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

N°: 140

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 24 SEPTEMBRE 1982

## CAMIONNAGE TRANSFRONTALIER

Après la réunion du Conseil des ministres du Transport à Halifax hier, le Ministre d'Etat au Commerce International Ed Lumley et le Ministre du Transport Jean-Luc Pepin ont répondu de la part du gouvernement fédéral aux mesures qui concernent les intérêts des entreprises canadiennes de camionnage.

Le Président des Etats-Unis a annoncé qu'il approuvait le <u>Bus Regulatory Reform Act</u>, lequel contient des mesures qui pourraient interdire l'émission d'autorisation d'exploitation de services de camionnage transfrontaliers aux enterprises détenues et contrôlées par des intérêts canadiens et ce, pendant au moins deux ans. Il a simultanément exercé le pouvoir que lui confère la loi d'enlever de façon partielle ce moratoire, en permettant à la Commission du commerce inter-Etats d'émettre des certificats d'autorisation pour les firmes canadiennes, moyennant certaines conditions qui sont plus restrictives que celles appliquées aux firmes américaines.

Le Gouvernement du Canada, avec l'entière coopération des provinces et depuis le dépôt de ce projet de loi au Congrès à la fin de 1981, a fait la preuve devant l'Administration américaine qu'il n'y existe pas de traitement discriminatoire a l'égard des américains dans les pratiques de réglementation canadiennes et que les mesures prises par les Etats-Unis sont entièrement injustifiées.